

**EVALUER UN PROJET
EDUCATIF DE TERRITOIRE
AUTOUR DE L'EDUCATION
PARTAGEE**

**ACTES DU
SÉMINAIRE**

12 janvier
2016

Lycée
polyvalent
du Garros

Préambule :

Ce séminaire fait suite à la journée de rencontre et d'échanges du 26 mai 2014 consacrée à l'aménagement de la journée de l'enfant. Vous aviez déjà été nombreux à réfléchir sur la manière la plus pertinente de prendre en compte le rythme de l'enfant. Le département du Gers s'est rapidement emparé des enjeux éducatifs liés à cette réforme. Malgré la complexité de mise en œuvre, vous vous êtes tous mis en chemin pour offrir de nouvelles opportunités de découvertes culturelles et sportives aux enfants. Un travail de fond a été engagé par tous.

Vous avez pu constater les difficultés quotidiennes que ces aménagements représentent mais aussi les dynamiques qui se dessinent, les échanges qui voient le jour. Cette nouvelle façon de travailler, plus ouverte, plus attentive à ce qui peut se faire tout au long d'une journée de l'enfant, pose à chacun des interrogations permanentes. C'est sans doute ce questionnement qui constitue le changement le plus important.

Pour certains d'entre vous, cela fait presque 3 ans que vous expérimentez un nouveau projet éducatif pour vos territoires. Le moment est venu de pérenniser les éléments positifs qui émanent de ces projets, voire d'approfondir ou d'étendre les actions qui ont bien fonctionné. En revanche si certains dysfonctionnements ont pu apparaître, le comité de pilotage permet de se retrouver, de partager les constats, de faire un point d'étape afin de trouver des solutions communes pour faire évoluer le projet collectif.

Ce séminaire est la première pierre à une réflexion que nous souhaitons la plus transversale : « **Evaluer un projet éducatif de territoire autour de l'éducation partagée** »

Il s'agit dans un premier temps, lors de cette journée de se rencontrer afin de partager les temps forts qui ont été vécus par chacun dans la mise en œuvre des différents projets. C'est ensuite l'occasion de vous présenter une méthodologie d'évaluation autour d'un objectif particulier, l'éducation partagée.

Cette évaluation se fera en trois étapes :

1. Bilan en comité de pilotage PEdT/CEJ

Le comité de pilotage est le lieu d'échanges et de partage. C'est un lieu de réflexion où chacun appréhende la situation en fonction de la place qu'il occupe. Il est intéressant d'identifier la perception de chacun pour faire un premier bilan des forces et des améliorations repérées par chacun.

2. Questionnaires en ligne :

Afin de recueillir l'avis de chacun, deux questionnaires sont proposés :

Un questionnaire « Territoire », pour les élus et les coordonnateurs du territoire.

Un questionnaire « Acteurs », pour les enseignants, les animateurs, les bénévoles, les agents territoriaux, les personnels et responsables d'associations, les parents...

3. Entretiens de groupe :

Des rencontres avec les enfants seront organisées sur les temps d'activités périscolaires afin d'observer et de recueillir leur ressenti.

Cette évaluation permettra d'accompagner les élus, permettra aux partenaires institutionnels de faire un bilan de la mise en œuvre des projets éducatifs de territoire afin d'envisager les formations, les rencontres thématiques ou temps d'échanges à venir, permettra au comité de pilotage d'échanger et de construire une évaluation partagée, permettra aux enfants de donner leur avis sur ce qu'ils vivent au quotidien et enfin permettra aux acteurs éducatifs de faire évoluer le projet à partir des constats de terrain.

La journée est organisée autour d'un large partenariat institutionnel. Une introduction sur les thématiques principales de cette journée, l'éducation partagée, l'évaluation, sera suivie d'ateliers d'échanges sur trois thématiques, « place des parents dans l'éducation partagée », « place des associations au sein des PEdT », « articulation du temps scolaire et du temps périscolaire ». Enfin une conférence sur l'évaluation et ses enjeux clôturera la journée.

Ce qui nous semble primordial dans l'évaluation, c'est la confrontation de perception différente, c'est le dialogue, c'est le questionnement que chacun peut faire pour comprendre la culture de la personne qui, comme lui, est responsable de l'éducation d'un enfant ou d'un jeune.

Cette journée est aussi l'occasion de continuer à avancer ensemble vers un objectif commun, donner à l'enfant, au jeune la possibilité, de se construire, d'apprendre, d'avoir des valeurs qui lui permettent à son tour de construire la politique éducative de demain et de comprendre la richesse du lieu où il vit.

L'intérêt manifesté par vous tous lors des différentes rencontres encourage toutes les personnes investies dans le développement des politiques éducatives.

Merci à tous.

Sommaire

- **Ouverture institutionnelle :**

Jean-Philippe Rodriguez, secrétaire général de la DSDEN,
Dominique Chabannet, directeur de la DDCSPP,
Florence Commelin, directrice de l'action sociale à la CAF,
Philippe Dupouy, Vice président du conseil départemental,
Alain Broseta, secrétaire général de l'Association des maires,
Nadine Canton, inspectrice du service jeunesse et sports.

- **Principe de l'éducation partagée :**

Bertrand Marsol, Chargé de développement aux Francas du Gers

- **Principe de l'évaluation et de l'intervention de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)**

Gérard Marquié, chargé d'études et de recherches à l'INJEP

- **Atelier 1 : Place des parents dans l'éducation partagée**

Christine Grenier, directrice de l'association Arcolan de Cologne, animatrice d'atelier
Pascale Bergé, directrice du centre social CAF à Auch, rapporteuse d'atelier

- **Atelier 2 : Place des associations au sein des PEDT**

Bertrand Marsol, chargé de développement aux Francas du Gers, animateur d'atelier
Emmanuelle Ramounet, agent de développement départemental aux Francas du Gers,
rapporteuse d'atelier

- **Atelier 3 : Articulation du temps scolaire et du temps périscolaire**

Cathy Leplus, responsable de la formation, de l'insertion et du développement à la Ligue de
l'Enseignement du Gers, animatrice d'atelier
Michel Rance, président de la Ligue de l'Enseignement du Gers

- **L'évaluation et ses enjeux**

Gérard Marquié, chargé d'études et de recherches à l'INJEP

Cette journée ainsi que ces actes ont été réalisés par Lise Balas et Sébastien Agelou, conseillers
d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCSPP du Gers

• Ouverture institutionnelle :

Jean-Philippe Rodriguez, secrétaire général de la DSDEN,
Dominique Chabannet, directeur de la DDCSPP,
Florence Commelin, directrice de l'action sociale à la CAF,
Philippe Dupouy, Vice président du Conseil Départemental,
Alain Broseta, secrétaire général de l'Association des maires,
Nadine Canton, inspectrice du service jeunesse et sports.

Pour accéder à la vidéo : <http://www.dailymotion.com/video/x510wtv>.

• Principe de l'éducation partagée :

(rassurez-vous, ce ne sera pas très long).

Bertrand Marsol, Chargé de développement aux Francas du Gers

L'éducation partagée : une idée neuve !

«L'éducation partagée » tel est le sujet qui m'a été confié ce matin.

A priori la notion même d'éducation partagée va de soi, elle relève du sens commun. Si l'on interroge autour de soi « qui éduque ? », on nous répondra spontanément : les parents et l'école. C'est ce qui ressort d'un sondage assez récent de la SOFRES.

Cette enquête met aussi en évidence qu'au delà de l'école et des parents, 51 % des Français considèrent que l'éducation est également partagée par d'autres acteurs, que « l'éducation des enfants ne relève pas de manière exclusive de l'école et des parents ». Sont données comme « mode d'éducation complémentaires » : les institutions culturelles (42%), les associations et la télévision (14%), les services éducatifs municipaux (13%) ...

En quoi la notion d'éducation partagée pourrait-elle donc poser problème alors qu'elle relève semble-t-il du bon sens ?

Quelle que soit notre statut - élu, parent d'élève, animateur, enseignant, responsable associatif, représentant institutionnel -, nous éprouvons bien des difficultés à partager les missions éducatives.

Et puis l'éducation partagée, c'est quoi, d'où vient cette idée ? Je vous propose en guise d'introduction un petit détours par l'Histoire

L'éducation partagée, une idée simple mais aussi une idée neuve ! Les premières mentions n'apparaissent qu'à la fin des années 90. A ma connaissance, la mention la plus ancienne date du 17 septembre 1998 issue du Bulletin Officiel de l'Education Nationale qui évoque « une **responsabilité**

partagée de l'éducation sur un territoire ». L'année suivante, en 1999 le Ministère de la ville organise à Tours un colloque intitulé «L'éducation, une responsabilité partagée ».

En 2000, la circulaire du 25 octobre consacrée aux CEL, co-signée par l'Education nationale et Jeunesse et Sports précise « La mission éducative, dont le CEL constitue l'expression, est une responsabilité partagée entre l'Etat, les enseignants, les collectivités territoriales, les associations, les familles ».

On notera, pour mémoire, que dans tous ces textes, **ce n'est pas l'éducation mais la responsabilité ou la mission qui sont partagées**. On peut cependant inscrire cette conjoncture nouvelle dans un mouvement plus ancien.

Depuis le milieu des années 80 s'est développée la notion proche de co-éducation qui privilégie le partage de la mission éducative entre l'école et les familles. Elle dérive ici directement de la circulaire du 11 juillet 1985 (85-246) qui redéfinit la place des familles à l'école.

L'éducation partagée :
une idée neuve !

Notons par ailleurs que l'irruption de la notion d'éducation partagée coïncide avec le développement des contrats de ville dits de la nouvelle génération qui insistent sur l'importance du volet éducatif. La circulaire la plus ancienne que nous venons de mentionner concerne d'ailleurs la politique de la ville à l'Education nationale.

Dans le même temps où se mettent en place les premiers éléments d'une politique d'éducation partagée les communes et les collectivités territoriales s'immiscent de plus en plus dans les questions éducatives. Certes les lois de décentralisation ne leur ont confié que la gestion des bâtiments, mais elles s'emparent naturellement de plus en plus des questions d'éducation. Les services des affaires scolaires se transforment en services éducatifs. Nombre de communes de leur côté se regroupent dans un réseau de villes éducatrices.

La mise à l'ordre du jour de **l'éducation partagée** vient s'inscrire dans un mouvement plus général de territorialisation des politiques publiques que l'Etat formalise à la fin des années 80. L'action publique se transforme. On passe d'une logique de mise en oeuvre descendante à une logique de contrat. C'est dans cette nouvelle logique que vient s'inscrire naturellement la problématique d'éducation partagée ou plus exactement « devrait venir s'inscrire » ; elle se trouve en effet complètement en porte-à-faux avec toute notre histoire qui fait de l'école une question par excellence d'Etat.

C'est d'ailleurs en quelque sorte une exception française. Dans la plupart des autres pays européens, l'école a toujours été considérée comme une affaire éminemment locale. Les relations avec l'environnement immédiat et la mobilisation de ses ressources comme un allant de soi. Pour comprendre cette exception et pourquoi l'éducation partagée peut faire problème, je vous propose de faire un petit détour par l'histoire.

Les questions de la relation avec des partenaires extérieurs à l'école et du rapport avec l'environnement local sont entièrement

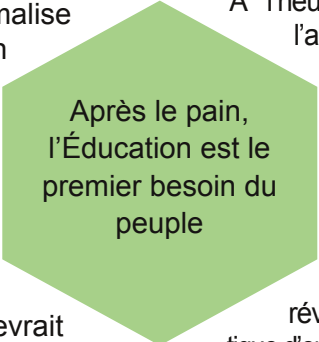
déterminées par les conditions historiques dans lesquelles s'est mis en place en France notre système scolaire, s'est instituée la République et de façon plus générale s'est construite la nation.

Le système scolaire français va se développer contre le local ou au moins en nourrissant une très forte méfiance par rapport à ce qui est local. On peut faire remonter cette méfiance à la révolution française.

Si Danton affirmait alors qu'« Après le pain, l'Éducation est le premier besoin du peuple », pour une grande partie des jacobins : le local, était l'ennemi du peuple et de sa cohésion. Cette méfiance du local renvoie en fait à un problème constitutif de la nation française, à son extrême hétérogénéité culturelle et linguistique puisqu'à la fin du XIX^e siècle seule une minorité de français parlait la langue française. L'une des missions de l'école fut donc de construire la nation à travers son unification culturelle et linguistique.

A l'heure de la refondation de l'école et l'aménagement des temps de vie des enfants et adolescents, il semble important de conscientiser que les revendications, les interrogations, les polémiques, autour de l'école et des questions éducatives signifient que l'éducation dite nationale a toujours relevé – du moins depuis la révolution française, d'un enjeu social et politique d'envergure.

Un enjeu qui dépasse les conservatismes et les disputes, encore trop polarisées sur l'école et ses annexes, alors qu'il s'agit **d'ouvrir aujourd'hui, ici et maintenant, des approches et des chemins nouveaux pour des transformations nécessaires et indispensables dans l'accès aux savoirs et à l'inclusion sociale de tous**. Un enjeu individuel et social, dans l'intérêt de chacun des enfants et des jeunes comme de celui des relations humaines et de la vie collective de notre société. L'éducation, au sens global du terme, concerne l'ensemble de la population et tous les champs éducatifs.



Après le pain,
l'Éducation est le
premier besoin du
peuple

Assumer cet enjeu, aujourd'hui, c'est apporter une vision collective d'un **nouveau modèle**, celui de la **construction d'une éducation globale, inclusive et partagée**, supposant ainsi solidarités et coopérations et **nécessaire partage de l'éducation** entre écoles, familles et éducation populaire.

La loi de juillet 2013 sur la refondation de l'École a défini les orientations, les buts et le cadrage de profonds changements de l'École en prolongeant, complétant et élargissant les avancées opérées par celle de 1989. Elle prend place dans un processus dont les prémices apparaissent, dans la dernière décennie du XXème siècle, avec la notion de « responsabilité partagée » qui se développe dans plusieurs domaines institutionnels concernant la famille, la ville, la santé, les jeunes, et... l'éducation au sens large.

Dans ce processus, la loi a ouvert ces chemins nouveaux vers les coopérations entre tous les acteurs et professionnels intervenants dans les champs éducatifs. En ce sens elle est une loi "sociétale" d'intérêt général **mais ne s'applique aujourd'hui avec cohérence que si elle s'inscrit explicitement dans ce paradigme nouveau d'éducation partagée.**

Il ne s'agit cependant pas d'affirmer, que « les fondements d'une École plus juste, exigeante et inclusive sont désormais posés et que la loi crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités ».

En effet, le contexte dans lequel l'éducation est interrogée, est tout à la fois culturel, social, économique, scientifique et technologique. D'ailleurs, depuis les premières crises de la décennie 1970, **le paysage social et économique, a profondément changé et change constamment** et parfois brusquement sous l'effet notamment de la mondialisation et des technologies de l'information et de la communication. Je ne passerai pas sous silence bien sûr les évolutions culturelles et sociales nombreuses, parfois précipitées, en particulier dans les domaines de l'urbanisation, du travail, de l'allongement de la durée de la vie et de l'évolution, voire des transformations de la famille.

La prise de conscience progressive de l'enjeu écologique en termes d'avenir de la planète devient également source d'inquiétude.

Ne pensez-vous donc pas qu'il est temps de "penser ce qui vient" et de redonner espoir ?

N'est-il pas temps de prendre l'exacte mesure des mutations en cours pour les comprendre, mieux les maîtriser et se mobiliser pour opérer, concrètement, les changements d'orientation pour une société plus démocratique voulant l'émancipation des personnes dans un avenir collectif ? Ce que l'on traduit aux Francas par « tendre vers l'Homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible. »

L'éducation partagée est l'appui pour ce nouvel horizon avec une exigence : une exigence qui nécessite de définir les différents milieux et environnements du champ éducatif, concernés dans les espaces et les temps où il y a éducation et comment ceux-ci s'articulent en distinguant formel, non formel et informel.

L'éducation partagée nous renvoie aussi à deux principes politiques essentiels d'ordre démocratique, le premier par l'affirmation que :

- **l'Éducation est UN DROIT** de tous sans exception qui doit en conséquence permettre l'accès de chacun à l'éducation quelles que soient ses origines, ses conditions, ses spécificités, son âge.

Le second par l'affirmation que :

- **l'Éducation est l'AFFAIRE de TOUS** en tant que parents, professionnels, associatifs, élus, acteurs économiques...et bien évidemment jeunes eux-mêmes.

Répétons-le : l'enjeu de l'éducation partagée est à la fois culturel, social, économique et démocratique. Face aux difficultés qu'affronte notre pays, l'éducation partagée, inscrite dans la perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, est l'outil principal pour résister aux crises, défricher de nouveaux chemins et préparer l'avenir.

Il est crucial de prendre la mesure de ce qui est en cours sur la planète et qui modifie profondément notre tissu social et affecte autant les vies de chacun-e. Notre pays (comme d'autres, notamment en Europe) est très directement percuté par les mutations profondes entraînées par la mondialisation. Nous sommes **face à un ancien ordre des choses qui se fissure tandis que le nouveau se dessine ou se fraie son chemin au travers de soubresauts**. Les crises sont pratiquement toutes systémiques à l'échelle mondiale, surplombées par un climat qui subit les effets de l'exploitation productiviste des ressources.

L'ÉDUCATION PARTAGÉE ET INCLUSIVE, UN DÉFI

Nous disons qu'**aujourd'hui**, après l'assistance aux plus démunis, **l'éducation est le premier besoin d'une société en mutation**, une éducation partagée fondée sur la solidarité.

Parce qu'il y a :

- **exigence**, en l'état actuel d'une société qui se fragmente, de penser l'avenir et "d'armer" les jeunes pour s'inclure et pouvoir maîtriser leurs projets personnels,
- **nécessité** de brasser les générations pour transmettre des savoirs sociaux et professionnels,
- **besoin** impératif de retisser les liens sociaux par les actions de proximité suscitées par l'éducation de tous (notamment intergénérationnelles),
- **obligation** de réduire les inégalités, dès leur départ, en agissant au plus près des conditions de vie et des situations réelles vécues par les familles.

L'éducation partagée, c'est à dire voulue et organisée ensemble pour tous, est le levier principal pour redonner espoir.

Cette vision est celle d'une nouvelle définition englobante (ou de nouveaux paradigmes) de l'Éducation. Il nous faut, certes, **des lois** pour cadrer et orienter, **des textes** pour impulser, **des décrets** pour appliquer et ouvrir des possibles. Il nous faut, assurément, **des administrations simplifiées et facilitatrices** sans concurrence entre elles. Il nous faut, sans aucun doute, des politiques éducatives locales cohérentes.

Mais, si l'éducation est un domaine politique essentiel à la vie sociale et la prise de responsabilité, nous savons l'impérieuse nécessité de **mobiliser tous les acteurs** sur des projets éducatifs concrets couvrant l'ensemble des temps de vie et d'activités des enfants et des jeunes et organiser l'accompagnement indispensable.

Sans attendre les directives de nos institutions (et je suis sûr que nos partenaires, la CAF, DDCSPP ne me tiendront pas rigueur que d'affirmer cela) sans crainte d'aller trop vite au risque d'être trop lent, **il est temps d'agir et d'innover** pour inscrire dans les faits cette éducation partagée. Il est temps de **multiplier des initiatives**, à l'image de ce qui se développe dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes, soyons lucides, face à une alternative : ou bien nous affirmons aller vers l'émancipation ou bien nous acceptons l'accélération des fractures sociales et culturelles. Ce n'est pas l'injonction d'innovation qui est de mise. On ne change pas tant une société par injonctions ou par décrets mais bien par une ambition et par l'accompagnement des initiatives. **La société, et le domaine de l'éducation notamment, évoluent par et dans des processus dynamiques, engagés par les acteurs sur les territoires.**

L'ÉDUCATION
PARTAGÉE ET
INCLUSIVE,
UN DÉFI

POUR DÉVELOPPER LES PROCESSUS D'ÉDUCATION PARTAGÉE , NOUS AVONS AUJOURD'HUI DEUX CLEFS ENTRE NOS MAINS.

- **le PEdT** à la condition qu'il soit élaboré par les acteurs éducatifs eux-mêmes (les parents, les enfants et leurs enseignants, animateurs, éducateurs au sens élargi à toutes les spécialités sociales, artistiques, sportives et du loisir...) aidés par les services des collectivités, les institutions, les fédérations d'éducation populaire, dans le respect des compétences de chacun des acteurs afin d'être validé ensuite par la collectivité territoriale.

- **le socle commun** de connaissances et de compétences et de culture, validé par l'École mais dont le contenu (base commune) est étudié à l'école en relation avec toutes les activités d'apprentissage menées par les jeunes dans leurs temps sociaux, temps dédiés et encadrés, ou temps informels.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler que Les Projets éducatifs territoriaux, dans la loi, « mettent bien la concertation locale au cœur de la question éducative ; c'est dans ce cadre que pourront être élaborés des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant » (y compris le temps scolaire). Ajoutons qu'ils ont une dimension sociale, qu'ils se relient au développement du territoire et sont source d'une identité pour ce territoire.

A l'heure où les premières évaluations sont à penser, il y a, du point de vue des acteurs, **besoin de réinterroger les objectifs pour mieux les réaffirmer ou les réorienter, comme il y a besoin d'un soutien et d'un encouragement pour les collectivités territoriales** pour qu'elles puissent mieux valoriser, de manière cohérente, leurs politiques éducatives et tout particulièrement leur PEdT, gage de leur mise en œuvre.

La définition des objectifs communs, à partir de diagnostics partagés, et l'utilisation judicieuse des moyens de la collectivité, de ceux des institutions et organismes concernés, les mutualisations possibles, doivent s'effectuer en fonction de l'ensemble des besoins éducatifs, sociaux et culturels identifiés collectivement et localement.

C'est faire un choix de solidarité et de responsabilité, c'est aussi faire un choix culturel, un choix social, un choix économique, un choix de lien social et aussi un choix politique.

C'est faire le choix d'une société réellement démocratique parce qu'inclusive.

Je terminerai mon propos en affirmant, avec Sénèque, que « *Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles* ».

Alors, ensemble, osons !

ATELIER 1 : Place des parents dans l'éducation partagée

Christine Grenier, association Arcolan de Cologne, animatrice d'atelier

Pascale Bergé, directrice du centre social CAF à Auch, rapporteuse d'atelier

Le débat a eu lieu autour de quatre questions :

- 1) Participation des parents au comité de pilotage des PEdT.
- 2) Espace de partage et d'échanges avec les parents.
- 3) Modes de participations possibles.
- 4) Communication proposée aux parents.

1) Participation des parents au comité de pilotage des PEdT

La participation repose sur des délégués des parents qui sont déjà connus au sein de l'école. On s'est posé la question de savoir quelle était leur place réelle ?

En dehors de ces parents qui sont toujours un peu les mêmes, on constate que la mobilisation est encore assez faible.

Pourquoi ? Quelques hypothèses sont proposées :

Le langage est peut-être peu accessible.

Les parents n'ont pas beaucoup de temps.

Peut-être les parents n'ont-ils pas été associés à la construction du PEdT car cela s'est fait de manière rapide. Une personne parlait de la ruralité et disait que les parents se mobilisaient quand ils se sentaient menacés.

On constate aussi que les enquêtes de satisfaction revenaient peu. Ce qui serait efficace est de privilégier les échanges informels.

Pour que les parents soient légitimes, qu'attend-on d'eux ?

Qu'est-ce qu'on attend d'un parent ?

Peut-être faudrait-il les former sur les dispositifs pour qu'ils aient leur place au sein des comités de pilotage ?

2) Espace de partages et d'échanges avec les parents

Les foyers ruraux insistent sur la nécessité de bien connaître les ressources et les dispositifs d'intervention. Les foyers ruraux utilisent des dispositifs liés au sport, après une formation des bénévoles. Ainsi, dans un second temps, ces bénévoles sont à même de transmettre et de partager leur savoir-faire.

Au départ, la question s'est posée de l'implication des parents sur le diagnostic. Ont-ils été associés à l'élaboration du PEdT ?

Souvent ce sont les enfants qui sont les vecteurs. Les enfants vont informer et intéresser les parents sur ce qu'ils font au quotidien.

Concernant les contacts avec les parents, les enquêtes ne fonctionnent pas beaucoup. Ce qui est intéressant avec les parents, ce sont les échanges directs.

Ces échanges directs, en particulier pour les enquêtes de satisfaction, permettent de solliciter plus de monde mais aussi de dépasser le problème du passage à l'écrit de certains parents.

Si on veut que les parents participent, peut-être qu'il faut mobiliser les différentes actions liées à la parentalité. Elles peuvent être mises en avant. En particulier autour des actions qui se déroulent autour des associations, des centres sociaux.

Exemple, sur la ville de Condom, ce qui est fondamental, c'est de pouvoir échanger avec les parents en dehors des temps formels pour pouvoir les aider, les impliquer dans certains dispositifs. Les espaces informels sont très importants pour gagner la confiance des parents.

3) Les modes de participations possibles

Les moyens de participer sont très divers en fonction du public.

Un maire disait par exemple, qu'il communiquait beaucoup par mail. En mairie, Il y a une boîte mail de la mairie, une boîte mail des parents d'élèves. Pour lui, l'échange se fait de cette manière et cela représente un grand intérêt au niveau de la disponibilité de chacun. En effet, les parents prennent plus de temps de lire et de répondre lorsqu'ils sont disponibles. Cette souplesse dans la communication est un avantage.

On parle beaucoup de l'événementiel, c'est en effet le moment où le contact avec les parents se fait plus facilement. C'est un lieu de communication et un moyen d'échange afin de comprendre comment les parents peuvent et souhaitent s'impliquer. L'intérêt est aussi que les parents apprennent à se connaître. C'est l'exemple présenté par les personnels d'un CLAE qui racontaient qu'ils avaient institué des rituels. Un vendredi par mois, un moment convivial est organisé autour d'un repas partagé entre parents, animateurs, enseignants.

Les moments conviviaux sont des portes d'entrée intéressantes.

L'idée est aussi de comprendre comment entrer dans l'école. Il y avait le témoignage d'un membre de l'éducation nationale qui faisait remarquer que c'était nouveau de travailler ensemble, la démarche d'un PEdT amène davantage de partage, c'est une révolution culturelle. Le temps est nécessaire pour que cette nouvelle façon de travailler soit opérationnelle.

4) Communication

La communication n'est pas adaptée. Tous, sommes conscients, de ce constat.

Les termes utilisés dans les politiques éducatives sont parfois barbares et cela refroidit peut-être les parents : PEdT, CEJ et autres sigles...

Il est important de communiquer autour d'un langage plus simple.

L'événementiel revient à chaque fois. Les différentes fêtes sont l'occasion de communiquer simplement et de manière concrète.

Les communications formelles sont aussi utilisées :

- Bulletins municipaux.
- Affiches.
- Notes....

Ce que l'on a retenu comme notion transversale, c'est la notion de l'accueil où que l'on soit :

- Accueil de l'enfant.
- Accueil du parent.

C'est le début de la relation de confiance qui va s'établir.

L'accueil est le premier moment où l'on va rencontrer les personnes. L'accueil, cela s'apprend.

On a relevé aussi la liaison qui ne se fait pas toujours entre le scolaire et le périscolaire.

Le partage, c'est le partage jusqu'au bout de l'engagement et parfois c'est compliqué.

Les idées qui ont été retenues :

Le périscolaire pourrait être invité à la réunion importante de la rentrée. Intéressant à développer systématiquement.

L'esprit des passerelles est à développer : petite enfance/crèche, après un recueil des besoins par les coordonnateurs PEdT/CEJ.

ATELIER 2 : Place des associations au sein des PEdT

Bertrand Marsol, chargé de développement aux Francas du Gers, animateur d'atelier

Emmanuelle Ramounet, agent de développement départemental aux Francas du Gers, rapporteuse d'atelier

Questions soulevées :

- Comment les associations sont associées en partie ou en totalité à l'élaboration du PEdT ?
- Quelles sont leurs places ?
- Sont-elle associées ou pas au comité pilotage ?
- Quelle est leur place dans les conseils d'école ?
- La réforme des rythmes éducatifs, quelle dynamique pour les associations ?

Retours :

Dans certaines collectivités les associations ne sont pas associées à l'élaboration du PEdT, pas de compte rendu, pas d'outil...

Parfois, pas de budget prévu pour faire appel aux associations, les collectivités font avec les animateurs de leur territoire.

Les contraintes (bus, moyens, horaires...) font que la situation n'est pas positive.

Pour d'autres cela a permis une réflexion entre les élus, les éducateurs, l'éducation nationale et les associations.

La politique éducative dépend de la volonté des élus.

Attente et espoir autour de l'évaluation : elle est très importante pour réajuster les objectifs, permettre d'améliorer le projet et de diminuer les contraintes locales.

Autre constat :

Une demande exigeante de la part des collectivités : les bénévoles et/ou les salariés doivent être formés. Cela nécessite des moyens financiers pour accompagner ces différents acteurs.

Pas d'équité en fonction du territoire.

Attention de bien rester dans les objectifs fixés au départ : la réussite éducative du jeune. Ces jeunes doivent prendre part à la citoyenneté. Il serait intéressant de les inclure dans la vie associative locale.

Contraintes temps aussi par rapport à la mise en place du PEdT qui s'est faite en 6 mois.

Beaucoup de personnes ont repris ce qui se faisait déjà sur le territoire sans prendre le temps d'une construction « ensemble » d'une nouvelle politique éducative pour tendre vers une éducation partagée.

S'est posée aussi la question de comment co-construire sur une échelle plus élargie -fusion en intercommunalité -

La place du coordinateur semble très importante pour faire le lien entre les élus, les professionnels de l'animation et les associations locales.

Attention : Le PEdT se focalise trop sur les temps d'activités périscolaire (TAP) : Intervention que sur du temps TAP des asso ? Quelle place en fonction du temps imparti. Comment construire autrement la continuité ? Comment avoir une vision plus globale ?

Un autre constat a été posé : celui de la gouvernance sur les territoires. Il est nécessaire de bouger les choses pour que chaque acteur ait une place au sein du PEdT.

Quels moyens mettre en œuvre pour avoir la parole de chacun (voire même celle des jeunes) pour pouvoir co-construire et comment se pose cette gouvernance en fonction du territoire ?

Il est important pour les associations de connaître le PEdT de son territoire pour mettre en œuvre l'un de ces axes sur le terrain.

Il serait intéressant de mettre en place des commissions de travail en fonction des axes du PEdT.

Ressources disponibles sur education.pedt.gouv.fr avec l'exemple de témoignage, mais il existe un besoin réel de connaître ce qui se fait sur notre territoire.

Une note positive tout de même dans tout cela : le PEdT a permis d'ouvrir les enfants à d'autres associations qu'ils ne connaissaient pas, a permis d'avoir de nouvelles pratiques sur les TAP mais aussi d'intégrer des clubs et d'avoir un autre regard sur le monde associatif.

ATELIER 3 : Articulation du temps scolaire et du temps périscolaire

Cathy Leplus, responsable de la formation, de l'insertion et du développement à la Ligue de l'Enseignement du Gers, animatrice d'atelier

Michel Rance, président de la Ligue de l'Enseignement du Gers

Notre groupe comportait 35 personnes auxquelles il faut ajouter l'animatrice et le rapporteur.
Un total de 30 interventions durant l'atelier.

Après une présentation rapide de chacun des participants, l'animatrice rappelle le thème général : articulation du temps scolaire et du temps périscolaire :

- Quels nouveaux espaces de travail ?
- Quels temps d'échanges ?
- Quelles pratiques éducatives partagées entre enseignants et animateurs ?
- Quelle transformation de l'espace et de l'organisation de la journée de l'enfant ?

NB : beaucoup d'élus et d'acteurs enfance jeunesse, ce qui prouve bien l'intérêt qu'ils portent à ce sujet, par contre une seule participante était en position de représentant des parents.

Bertrand MARSOL a parlé de révolution, Éducation Partagée.

Ce terme fait-il consensus depuis la loi de refondation de l'École :

On ne parle plus d'élèves mais d'ENFANTS, ce qui change notablement le regard.

On met en présence pour intervenir sur les temps de l'enfant différents acteurs d'origines, de formations, de statuts... multiples, dans des contextes très différents, grandes, moyennes communes et petits villages ruraux.

Nous nous sommes attachés à vérifier quels étaient les points négatifs et/ou positifs mais aussi d'éventuelles propositions de solutions avec l'exposé de situations par les divers intervenants.

Points négatifs/contraintes/difficultés :

- nécessité de changer les paradigmes pas simple et cela prend du temps,
- prise en compte des différents temps, préparation, rédaction, concertation, suivi..., et évaluation, qui sont différemment pris en compte selon les lieux et les personnels : sur temps de travail, partiellement sur temps de travail, en heures supplémentaires et/ou pur bénévolat,
- problèmes de connaissance et de reconnaissance : langages différents, cultures différentes, définition des objectifs différente ; le tout méritant et nécessitant d'être harmonisé, etc...
- concertations primordiales et nécessaires pas toujours effectuées,
- situations multiples (matérielles et statutaires),
- contraintes importantes dans le Gers liées aux nécessaires transports des élèves (même si les services du Département font des efforts certains) d'autant plus importantes dans les boucles mixtes (collèges/écoles).

Points positifs :

- préexistence de CLAE (mais pas dans tout le territoire), un point extrêmement positif qui a permis dans le Gers, un démarrage dès la première année pour 85 % des enfants,
- projets éducatifs,
- projets d'école,
- et enfin PEdT,
- la possibilité d'expérimenter la 1ère année et une lente évolution des mentalités dans le déroulé des trois années écoulées.

Propositions de solutions :

- une des participantes, Inspectrice de l'Éducation Nationale, se propose de demander à la DASEN d'envisager une information/formation pour les intervenants, non enseignants,
- développer la formation de tous les intervenants (un certain nombre de stages ont déjà eu lieu, dommage que l'un d'eux ait été annulé faute d'inscription),
- professionnalisation progressive de chacun des intervenants, des CQP ont été mis en place et ne demandent qu'à accueillir des candidats tant personnels municipaux (CNFPT) que militants associatifs (Fédérations).

Pour autant, il est primordial lors des évaluations de pointer si l'on a atteint les objectifs ayant prévalu :

- augmentation du temps de travail sur l'ensemble de l'année pour les enfants mais en parallèle diminution de la journée enfants,
- l'organisation des différents moments de l'enfant sur la journée et la semaine sont-ils judicieusement harmonisés (chronobiologie) et en particulier le temps de pause méridienne,
- quid dans les faits des 3/6 ans ? Les professionnels formés sont assez difficiles à trouver et les petits doivent....dormir, jouer, rêver, etc. sur des périodes souvent ultra courtes.

Gérard Marquié, chargé d'études et de recherches à l'INJEP

En introduction, quelques constats

On note tout d'abord qu'il existe, au plan national, une grande diversité de PEdT. Le rapport du comité national de suivi relève une grande diversité d'activités proposées¹. Si l'on considère par exemple le territoire des PEdT, le rapport relève que « 62,2% des communes ayant un PEdT en cours d'élaboration ou signé sont engagées seules dans cette démarche ; 37,8% sont engagées dans un PEdT aux côtés d'une ou plusieurs autres communes. Si 16,4 % des communes sont parties prenantes d'un PEdT comptant entre 2 et 4 communes, 11,7% sont parties prenantes d'un PEdT impliquant 10 communes ou plus. » . Cette diversité concerne aussi des domaines tels que les horaires, les partenariats, la gouvernance, la place des enfants et des parents mais aussi l'histoire des territoires et des politiques éducatives qui y ont été menées.

Dans le Gers, les services de l'éducation nationale relèvent que 59 PEdT ont été signés². 98,30% des communes avec école sont concernées. Il existe une grande diversité de situations au niveau des horaires (74 grilles horaires différentes à ce jour et des amplitudes de ½ journées très différentes, incluant les 3h dégagées par la réforme).

On peut faire l'hypothèse que la qualité d'un PEdT est notamment liée à l'antériorité d'une politique éducative et aux coopérations mises en place (lors du séminaire du 12 janvier 2016, organisé à Auch sur le thème de l'évaluation partagée, un participant indiquait que 80 % des écoles bénéficiaient déjà d'un CLAE).

Cette remarque montre qu'en matière d'évaluation, on ne part pas de rien. Une expertise est souvent présente même si elle nécessite d'être améliorée. Ce qui est nécessaire à toute démarche d'évaluation, c'est la volonté politique de s'engager dans un processus évaluatif³. Or on constate plus souvent la réalisation d'un bilan que celle de véritables évaluations.

L'importante fréquentation lors de la journée du 12 janvier (plus de 100 personnes) montre qu'il y a une forte attente de la part des élus, des professionnels et du monde associatif en matière d'évaluation.

La DDCSPP du Gers a mis en place une démarche d'évaluation s'appuyant sur deux questionnaires, des entretiens collectifs prévus avec les enfants et une observation de séances de comités de pilotage ... dans la perspective de travailler plus particulièrement sur le thème de l'éducation partagée.

Cette démarche menée en concertation avec les services de l'Education nationale, la CAF, de l'association des élus et du CNFPT vise à soutenir l'action des collectivités territoriales dans le domaine de l'évaluation.

Dans ce contexte il paraît important de développer une démarche participative d'évaluation. Elle a notamment pour objet d'interroger le sens, la pertinence, les synergies développées dans le cadre des PEdT. La démarche montre l'intérêt d'un travail coopératif caractéristique de l'éducation partagée. Elle permet d'interroger les objectifs, les démarches, les postures, les cultures professionnelles, les actions ...

Par ailleurs, l'expertise de l'INJEP s'appuie sur une expérience menée depuis quelques années dans le champ de l'éducation partagée⁴ (domaines des rythmes éducatifs mais aussi de l'éducation à la citoyenneté, de l'insertion de l'information et l'orientation des jeunes).

¹ « L'examen des 14 000 premiers PEdT fait apparaître que les activités mises en place sont réellement diversifiées : 77 % mettent en œuvre des activités artistiques et culturelles ; 75 %, des activités physiques et sportives ; 40,5% des actions de sensibilisation à la citoyenneté et développement durable ; 38,7% des ateliers de lecture, écriture ; 37,6% d'autres activités ludiques ; 36,2% des jeux collectifs ou en extérieur ; 30,2% des jeux calmes, repos, détente ; 26,7% des activités scientifiques/techniques ; 23,3% des jeux de stratégie (échecs, dames...) ; 18,7%, des activités informatiques ; 14%, des ateliers de langues ; 13,1%, des aides aux leçons. »

² Extrait d'une présentation réalisée au GAD à Auch le 19 janvier 2016

³ Cahiers de l'action, INJEP, n°23 (construire une démarche d'évaluation partagée – une expérimentation dans le Pas de Calais).

⁴ Evaluations d'expérimentations réalisées dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse mais aussi à la demande de collectivités territoriales... Les rapports de ces évaluations ainsi que leurs synthèses sont en ligne sur le site de l'INJEP

Quels sont les enjeux d'une démarche d'évaluation d'un PEdT ?

L'évaluation doit être élaborée comme une stratégie. Les enjeux sont au moins de deux types : enjeux collectifs qui visent à la pérennité, à l'évolution des politiques publiques. Des enjeux spécifiques comme le bien être de l'enfant, la place des parents, le développement de l'éducation partagée ...

Evaluer un PEdT ou des actions éducatives est une perspective qui nécessite quelques précisions :

- **A quoi sert l'évaluation et sur quoi doit-elle porter ?**
- **Qu'est-ce qu'évaluer ?**
- **au service de qui ?**
- **Avec quelle démarche, quelles modalités, quels outils ?**

A quoi sert l'évaluation et sur quoi doit-elle porter ?

L'évaluation permet de prendre conscience du pourquoi de l'action. Elle permet de donner du sens à l'action. L'évaluation partagée permet de construire une conscience partagée, une culture commune. L'évaluation doit permettre aussi de repérer ce qui a été accompli au regard des objectifs de départ, en mettant en lumière l'utilité sociale, éducative, culturelle, économique ... L'évaluation doit permettre notamment de mettre en évidence :

- la pertinence de l'action (elle correspond ou non à un besoin)
- sa cohérence (par rapport à son objet, ses objectifs de départ : les moyens affectés sont-ils en adéquation avec les objectifs fixés),
- son efficacité (ce qui fonctionne bien, moins bien ou pas du tout, les résultats sont-ils à la hauteur des objectifs)
- son efficience (analyse de l'affectation des moyens : au regard des résultats, les moyens utilisés ont-ils été optimisés),
- son utilité sociale (vis à vis des bénéficiaires, des acteurs ou structures du territoire)

L'évaluation rentre aussi dans le cadre d'une demande institutionnelle. L'évaluation des PEdT fait l'objet d'instructions et d'orientations nationales explicites.

Il n'y a pas d'évaluation idéale et elle ne peut être exhaustive. Il n'est pas possible de tout mesurer. Il s'agit donc de réaliser un compromis en fonction du contexte, des contraintes liées aux moyens, au temps, aux priorités ...

L'approche ne doit pas en effet déboucher sur un outil trop lourd au risque de décourager les acteurs concernés. Il convient donc de hiérarchiser les objectifs de l'évaluation.

Qu'est-ce qu'évaluer ?

Il est tout d'abord nécessaire de distinguer l'évaluation du contrôle. Le contrôle vise essentiellement à vérifier le respect des règles et de normes, alors que l'évaluation cherche à produire un jugement de valeur sur le bien-fondé et l'efficacité d'une politique, d'un projet ou d'une action. Elle est indissociable de l'interprétation (la subjectivité n'est donc pas absente) à partir de données parcellaires⁵. Ce jugement de valeur ne concerne pas les personnes mais les pratiques, les actions.

Il existe de nombreuses définitions de l'évaluation. Le décret du 22 janvier 1990 définit ainsi l'évaluation : « évaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés ».

Dans une intervention consacrée à l'évaluation des PEdT, Yves Fournel de l'Ifé⁶ estime qu'évaluer « peut vouloir dire « objectiver » et notamment « mesurer » les résultats ou plutôt apprécier l'évolution du degré d'atteinte des objectifs à partir de données pré-identifiées. »

⁵ Cahiers de l'action n°23 déjà cités

⁶ Institut français de l'éducation

Nous retiendrons pour notre part cette définition extraite des cahiers de l'action de l'INJEP : « Evaluer, c'est un processus (c'est à dire une activité continue) par lequel on définit (c'est à dire on identifie les informations pertinentes), on obtient (par la collecte, l'analyse, la mesure de données) et on fournit (c'est à dire qu'on communique ces données) des informations (c'est à dire des faits à interpréter) utiles (c'est à dire qui satisfont aux critères de pertinence) permettant de juger les décisions possibles (réajustement, arrêt de l'action, réorientation, continuation, etc.)

On ne peut donc se contenter de définir des critères, des indicateurs et des normes et donc de viser à produire une mesure qui ne suffit pas et doit être accompagnée par une analyse. Cette dernière doit produire des préconisations visant à définir ce qu'il faut transformer et éventuellement comment le faire.

L'évaluation partagée doit permettre de dépasser les barrières symboliques et les incompréhensions entre acteurs, incompréhensions fondées le plus souvent sur des représentations erronées de l'autre, de son métier, de son action.

L'évaluation au service de qui ?

L'évaluation doit servir l'action et pas l'inverse. Elle doit éclairer les acteurs sur les avancées, les limites, et non pas imposer une méthode.

Elle concerne les bénéficiaires (les enfants) mais aussi les acteurs impliqués ou concernés par l'action (les parents, les enseignants, les animateurs, les ATSEM, les élus ...).

L'évaluation est donc non seulement un élément de preuve, mais est aussi une démarche, à la fois au service des acteurs que des bénéficiaires ou des décideurs.

« Dans le cadre d'une démarche participative, l'évaluation est à la fois un outil partagé au service des acteurs, et une démarche d'apprentissage visant à ce que les acteurs se saisissent des conclusions, mais aussi du protocole et des outils (questionnaire, documentation, approches

qualitatives individuelles ou collectives) pour un projet à venir. Il s'agit moins de former les acteurs à être leur propre évaluateur que de forger une culture de l'évaluation partagée, tant toute action est sujette à ce type d'exercice »⁷.

Démarche, modalités et outils

Les travaux d'évaluation réalisés par l'INJEP nous ont notamment apporté quelques enseignements :

- la démarche et la méthode doivent s'adapter à l'objet à évaluer (contexte effectif, nature du public, acteurs ...)
- l'approche quantitative basée sur des questionnaires est importante mais pas suffisante. Elle doit pouvoir s'enrichir d'une approche qualitative (entretiens, individuels ou collectifs), observations ... permettant de mieux comprendre le pourquoi (pourquoi tel résultat par rapport aux bénéficiaires ou aux acteurs concernés par l'action) et le comment (ce qui explique les freins ou les leviers dans le domaine de l'éducation partagée par exemple). « Multiplier et diversifier les approches quantitatives et qualitatives cela revient à dire qu'aucun outil à lui seul ne permet de rendre compte d'une situation complexe marquée par la diversité des points de vue, des moments, des circonstances et de l'environnement dans lequel ils s'expriment »⁸.

Dans le cadre de l'évaluation mise en place dans le Gers, le questionnaire « territoires » permet d'avoir une vision générale des PEDT du Gers, dans le cadre des 3h dégagées par la réforme. Il s'agit pour la DDCSPP et ses partenaires de comprendre la mise en place des projets éducatifs pour mettre en place des outils d'accompagnement au niveau territorial : animation de réseau, rencontre et partage d'expériences pour atteindre les objectifs visés par la réforme. Le questionnaire « acteurs » permettra d'avoir une vision plurielle des pratiques et des perceptions en fonction des profils d'acteurs.

⁷ Jean-Pierre Halter, sociologue, chargé d'études et de recherche associé à l'INJEP

⁸ Jean-Pierre Halter

Les entretiens collectifs avec les enfants et les observations de comités de pilotages permettent d'enrichir qualitativement les deux questionnaires.

Pour clarifier les termes de l'évaluation et mieux les mobiliser, on peut se reporter à un chapitre du n°23 des Cahiers de l'action déjà cité (page 21). Pour ce qui concerne plus particulièrement l'évaluation mise en place dans le Gers on retiendra en résumé :

que l'évaluation mise en place a pour objectif général d'analyser le développement de l'éducation partagée, dans ce cadre on définira des objectifs spécifiques (ou questions évaluatives) dont le développement sera mesuré à l'aide d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs en s'appuyant sur une ou plusieurs sources d'information. Exemples :

Objectifs spécifiques (questions évaluatives)	indicateurs	Sources d'information
Identification des points de tension (ex : locaux, partage d'informations...)	Nature et niveau des points de tension	Questionnaire territoire, observations
Place des parents : modalités de communication mises en place	Nature et diversité des supports ; propositions d'amélioration	Questionnaire territoire et questionnaire acteur (question fermée et ouverte)
Place des parents dans le cadre des activités liées à la réforme	Type et niveau d'implication	Questionnaires
Perception des activités et des intervenants par les enfants	Appréciation/perception des différents temps...	Focus groupes enfants

Bibliographie et Sitographie établies par Gérard Marquié

PEDT / rythmes éducatifs

Mettre en place un projet éducatif territorial : <http://pedt.education.gouv.fr/>

Projet éducatif territorial (site du ministère de l'éducation nationale)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire (site éducation nationale)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85078

DSDEN Gers : rythmes éducatifs : <http://web.ac-toulouse.fr/web/dsden-gers/8817-rythmes-scolaires.php>

Rapport du comité national de suivi de la réforme des rythmes éducatifs : une dynamique favorable engagée sur l'ensemble du territoire

<http://www.education.gouv.fr/cid95088/rapport-du-comite-national-de-suivi-de-la-reforme-des-rythmes-educatifs-une-dynamique-favorable-engagee-sur-l-ensemble-du-territoire.html>

Journal de l'animation : « Rythmes éducatifs : 80 % des communes disposent d'un PEDT » : <http://www.jdanimation.fr/actualites/animation-actualite/item/rythmes-educatifs-80-des-communes-disposent-d-un-pedt.html>

PEP : Guides Méthodologiques : comment créer et évaluer un projet éducatif territorial ? http://www.lespep.org/ewb_pages/g/guide_metho_pedt.php

Observatoire PoLoc, centré sur le questionnement des politiques éducatives territorialisées : <http://observatoire-reussite-educative.fr/>

Evaluation

Cahiers de l'action n°23 INJEP : Construire une démarche d'évaluation partagée : une expérimentation dans le Pas-de-Calais / Démarche coopérative du réseau DEMEVA

<http://www.injep.fr/boutique/cahiers-de-laction-jeunesses-pratiques-et-territoires/construire-une-demarche-devaluation-partagee-une-experimentation-dans-le-pas-de-calais/221.html>

Evaluation des PEDT : enjeux et problématiques (Yves Fournel, Ifé/Poloc)

<http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-pel/articles-et-travaux-de-recherche/evaluation-des-pedt-enjeux-et-problematiques>

Nous remercions chaleureusement tous les partenaires de cette journée

